

BIBLIOGRAPHIE

MANUEL PRATIQUE DE DROIT MINIER BELGE
au point de vue administratif, par Paul DUCHAINE, membre
du Conseil des Mines, préface de M. A. Hocedez, Président ff.
du Conseil des Mines. Bruxelles, F. Larcier, S. A., Editeurs,
26 28, rue des Minimes à Bruxelles, 1942.

M. Hocedez, dans la préface, définit, avec sa compétence
spéciale, le but et l'utilité du travail de M. Paul Duchaine
d'une manière tellement claire que je ne peux me dispenser
de le citer.

Après avoir fait remarquer que les ouvrages n'abondent pas
sur notre droit minier, ce qui est dû notamment à ce que ce
droit s'inspire plus de l'intérêt de la communauté que de la
liberté ou de la propriété individuelle, M. Hocedez rappelle
les travaux de Libert et Meyers, malheureusement épars, dis-
séminés dans la *Revue de droit minier*, *l'Esquisse du droit
minier de Joly*, petit livre très maniable, mais au cadre un
peu étroit.

Ces auteurs méritent le reproche de négliger un peu trop
la jurisprudence du Conseil des Mines qui est l'interprète le
plus autorisé du droit minier en dehors des questions de droit
civil.

Les travaux publiés dans les *Annales des Mines de Belgique*
sous la plume de MM. F. Dupont, Léon Joly et Albert Hocedez
(Jurisprudence du Conseil des Mines de Belgique) échappent
évidemment à ce reproche, mais leur consultation est assez
difficile, vu leur dissémination et leur rôle est limité à la juris-
prudence.

« Il nous manquait, dit M. Hocedez, une œuvre complète,
unissant en même temps qu'un exposé doctrinal de l'ensemble
de nos lois minières, un relevé des plus récentes et des plus
typiques applications qui en ont été faites.

» Il manquait les Pandectes du droit minier, M. Paul Duchaine a pris l'initiative de combler la lacune. Jurisconsulte émérite, ancien professeur de législation ouvrière à l'Université du Travail à Charleroi, membre depuis vingt ans du Conseil des Mines, il était particulièrement désigné pour cette tâche.

» Sous le modeste titre de *Manuel pratique de droit minier au point de vue administratif*, il nous présente dans l'ordre des lois minières coordonnées, un commentaire servant à chaque disposition légale, suivi des plus intéressantes applications de la jurisprudence.

» Nul doute que cet important travail ne soit appelé à rendre les plus grands services non seulement aux magistrats et aux fonctionnaires chargés d'appliquer la loi, mais encore à tous ceux qu'intéresse l'étude des questions de droit minier ».

D'autre part, M. Duchaine, dans son avant-propos, précise que son seul but est de « mettre entre les mains du Conseil des Mines, de l'Administration et des exploitants, un volume pratique qui leur permette de trouver facilement les textes, les sources et les références qui leur seront indispensables dans la solution des questions minières qui se présentent à eux. »

L'auteur ajoute une remarque bien utile pour certains lecteurs qui chercheraient dans le traité des renseignements qui ne peuvent y trouver place. « Nous avons délibérément laissé de côté tout ce qui concerne le droit civil et notamment la question des dommages miniers dont l'appréciation est du domaine exclusif des Cours et Tribunaux et est étrangère au domaine du droit administratif. »

Nous avons goûté spécialement l'introduction historique dans laquelle M. Duchaine résume l'essentiel du traité.

Souhaitons au Manuel de M. le Conseiller Duchaine, tout le succès que mérite son initiative.

Ad. BREYRE.

TRAITE DE MINAGE
A L'USAGE DES PORIONS-BOUTEFEUX
DE CHARBONNAGES,

par MM. Lefèvre, P. Dufranne et M. Jelinski.

A l'initiative et sous les auspices de la Société d'étude et de rationalisation de travaux miniers (S.E.R.T.R.A.), à Mons, MM. R. Lefèvre, P. Dufranne et M. Jelinski viennent de faire paraître, à la Maison d'Éditions, 42, rue de Villers, à Couillet, un « Traité de minage » à l'usage des porions-boutefeux de charbonnages.

L'extrait ci-après de la préface des auteurs montre l'idée sur laquelle repose l'ouvrage dont il s'agit.

« Il est primordial que les préposés au tir des mines soient mis au courant, d'une façon approfondie, des motifs qui sont à la base des mesures de sécurité édictées afin de pouvoir appliquer ces mesures avec discernement. Il importe également qu'ils connaissent les façons de procéder et les méthodes de travail qui, bien que n'étant pas pas partie intégrante des travaux de tir en eux-mêmes, leur sont cependant intimement liées. La connaissance de ces méthodes et de ces opérations ne peut qu'élargir l'horizon des boutefeux et contribuer à rendre plus rationnelle et plus facile l'exécution de leur travail de minage proprement dit, surtout depuis l'extension qu'ont prise le tir par grandes volées et le tir à retard.

» Ces différentes considérations nous ont amenés à penser que ce serait faire œuvre utile pour la sécurité du travail que d'exposer, en détail, les raisons qui ont motivé l'édictation des prescriptions réglementaires, de commenter et d'expliquer ces prescriptions et, enfin, de donner toutes indications utiles sur les différents points qui se rapportent, directement ou indirectement, à l'emploi des explosifs dans les travaux souterrains des mines. »

L'ouvrage, qui comporte 145 pages de texte abondamment et clairement illustré (141 figures) est divisé en trois parties.

La première, relativement courte, est consacrée à des généralités sur les explosifs.

La deuxième, particulièrement détaillée, traite des différentes opérations du tir instantané, par mine unique ou par volée : forage et nettoyage des trous de mines, chargement et amorçage des mines, bourrage intérieur, connexions du circuit de tir, lignes de tir, vérification de la résistance électrique d'un circuit, vérification de l'atmosphère, explosifs, garde des issues, ratés et eulots, tenue du carnet de minage.

Dans la troisième et dernière partie sont exposées les particularités du tir à retard : généralités sur les détonateurs à retard, cas d'application en bouvaux de moyenne et de grande section (schistes tendres, schistes durs et grès), en coupages de voies, en avaleresses et burquins, en recoupes de couches à dégagement instantané.

L'ouvrage de MM. Lefèvre, Dufranne et Jelinski s'adresse en ordre principal aux porions boutefeux des charbonnages. Cependant, il apparaît de sa lecture que certains de ses chapitres, et plus spécialement ceux relatifs aux cas d'application des tirs à retard sont de nature à clarifier les idées de bien des ingénieurs sur nombre de questions de détail se présentant dans la pratique de ces tirs.

En terminant, je pense pouvoir bien augurer du succès de cet ouvrage; il trouvera certainement place dans la bibliothèque de tous ceux qui portent un intérêt à l'exploitation de nos mines et qui ont à cœur la sécurité des travailleurs y occupés.

G. PAQUES.

TABLEAU

DES

MINES DE HOUILLE

en activité

DANS LE ROYAUME DE BELGIQUE

au 1^{er} janvier 1942